



Enseignement supérieur Recherche, la FERC rencontre Laurent Wauquiez

8 mois pour calmer le jeu d'ici les présidentielles.

Tout au long de cette rencontre, le ministre s'est appliqué à ne pas contredire le travail effectué par son prédécesseur tout en cherchant à rassurer sur la politique de déploiement territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, abordant la politique budgétaire du ministère, Laurent Wauquiez a affirmé que cette année encore le ministère ne serait pas touché par la règle du non remplacement des départs en retraite. Pour autant le MESR, comme l'ensemble des ministères, participera à « l'effort budgétaire » qui sera une nouvelle fois à l'ordre du jour de la politique du gouvernement.

De même, le ministre confirme son attachement au financement sur projet de la recherche. Selon lui, celui-ci ne devrait pas dépasser 10 % du total des financements, sachant que le chiffre de référence du ministre intègre la masse salariale qui représente plus de 60 à 70% dans les établissements. Ainsi, le financement sur projet représente, en moyenne, nettement plus de la moitié des moyens dont disposent les labos hors salaires, fluides, entretien, etc. C'est une pierre d'achoppement entre notre organisation et la politique ministérielle.

Laurent Wauquiez semble vouloir s'inscrire à contre courant des politiques mises en œuvre ces dernières années tant par le ministère que par les directions des EPST dans le redécoupage de la carte universitaire et de la recherche au profit de quelques grands sites.

Ainsi il a affirmé ; « *je ne laisserai pas la recherche et l'université se concentrer sur les IDEX* ».

Il prétend développer, dans le cadre des investissements d'avenir, les EQUIPEX et LABEX là où existent déjà des équipes solides.

L'absence de réponse claire sur la question de la gouvernance des Fondations de Coopération Scientifique notamment celle de Saclay, que nous avons pris comme exemple, montre que rien n'est réglé pour le moment. Il est vrai que le mécanisme d'exclusion de la majorité de la communauté scientifique et universitaire mis en œuvre pour la création des IDEX de même que la gouvernance des ces dernières constituent à ce jour des enjeux centraux.

Selon le ministre, les audits conduits tant à l'INRA qu'à l'INSERM, dans le cadre de la RGPP n'ont pas vocation à faire disparaître l'emploi ! Les réorganisations qui se mettent en place n'auront pas d'impact sur les salariés ! Bel optimisme d'un ministre quelque peu éloigné des réalités du terrain malgré ses visites à Amiens, Clermont-Ferrand...

Après lui avoir rappelé que plus de 10.000 personnels des EPST s'étaient prononcés pour l'arrêt des audits RGPP et la non-prise en compte de leurs recommandations, le Ministre a affirmé que ces audits ne devraient pas être étendus aux « fonctions soutien », au moins pour le moment.

C'est une réponse de même nature que le ministre fait à propos des projets d'externalisation de services dans le cadre des partenariats publics privés. Il note que les partenariats peuvent être public-public et que l'externalisation de services n'est pas obligatoire. Il invite par ailleurs notre organisation à lui remonter les cas que nous connaissons.

Sur la mise en œuvre au MESR de la résorption de l'emploi précaire, le ministre s'oppose à tout recensement nominatif avant le vote de la loi ce qui contredit quelque peu la demande de la DRH aux établissements et la circulaire d'application de l'Accord du 31 mars 2011. Si derrière ces contradictions se cache la volonté d'écartier les organisations syndicales de tout contrôle sur ce recensement des Agents Non Titulaires, cette décision laisse quatre mois supplémentaires aux établissements pour procéder au non-renouvellement préventif des contrats.

Le ministre l'a indiqué très précisément : si la mission pour laquelle le contrat avait été signé s'arrête, le contrat ne sera pas renouvelé. Or une fonction permanente est souvent constituée par une succession de missions. Raison de plus pour que les organisations syndicales puissent « surveiller » le recensement dans les Etablissements.

C'est pourquoi nous avons demandé que le Comité de Suivi pour l'application de la loi sur les non titulaires dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche se réunisse avec une fréquence suffisante pour identifier rapidement les problèmes. Des réunions avec les Directions d'Etablissements restent nécessaires pour identifier les problèmes au plus près du terrain.

Montreuil, le 26 septembre 2011